

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 6 (1940)

Heft: 91

Artikel: Cinéma et sport

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



*Hinter dieser Maske ...
verbirgt sich ein mächtiges Mitglied des geheimnis-
vollen Zehnerrates von Venedig: Carlo Tamberlani
in dem Kriminalfilm «Tat ohne Zeugen».*

des frais montent à une allure vertigineuse. Le film aura bien, en effet 3000 mètres, mais il faudra un million de dessins et... un million et demi de dollars!

C'est alors que Walt Disney fait cet aveu: avec la peinture employée pour ce bougre de film, on remettrait à neuf vingt appartements.

Et pour réaliser ce film, que l'on a pu voir dans toute la Suisse, il n'y a pas très longtemps, il a fallu... trois ans de labeur. Et ce n'est qu'au printemps 1938 qu'il est enfin lancé.

C'est un succès triomphal, qui est officiellement consacré par la Biennale de Venise où Disney est sacré «Roi des dessins animés». C'est aussi d'importants gains assurés à celui qui n'a jamais désespéré et qui a poursuivi la chance avec une ténacité digne de tous éloges: jusqu'ici Walt Disney a réalisé des bénéfices nets que l'on évalue à plus de 20 millions de francs suisses.

Et l'on avouera que c'est là — outre le côté moral — une belle récompense à un labeur acharné et à un optimisme qui mérite d'être cité en exemple.

René Bruggisser.

Le Cinéma aux Indes

Comme le Japon, la Chine et le Manchoukou, les Indes également possèdent leur propre production cinématographique, production assez importante, mais dont on ignore tout en Europe.

«On peut chiffrer à 1 milliard de francs français les capitaux engagés dans le cinéma hindou» nous apprend M. Lo Duca dans un article très documenté, publié il y a quelque temps dans une revue française. «On compte dans le pays 100 maisons de production, environ 95 distributeurs et 700 salles, dont 500 réservées exclusivement aux films hindous; 25 000 personnes y trouvent un travail régulier.

Une association de producteurs cinématographiques des Indes coordonne la tota-

lité de l'industrie cinématographique et dicte des règles sévères contre l'importation des films étrangers. Son chef, Chandulal Shah, a maintes fois élevé des protestations contre les films des blancs qui prennent pour toile de fonds une Inde en carton pâte, contre «Les trois Lanciers du Bengale», contre «The Drum» et «Gunga Din».

Le premier film national date de 1913: «Harishchandra»; il a suffi à créer un nouveau public, avec des habitudes et des goûts spéciaux. Le premier film sonore fut réalisé en 1931: «Alam-Ara». Parmi les plus célèbres, on compte encore «Dewadasi», un film à tendance morale de l'époque du muet; le «Moulin», qui décrivait

la misère poignante de ceux qui tissent le coton à Bombay, et qui fut interdit; «Amritmanthan», le plus grand succès de la production hindoue, car il tint l'affiche pendant un an à Bombay. On a même tourné un film en langue anglaise: «Karma», accueilli favorablement en Angleterre.

Pour nous, ces films n'ont qu'une valeur d'exotisme, voire de couleur. Pour les Indes, le point de vue est très différent. Le public qui assiste au spectacle en mâchant du bétel désire être ému; il lui faut donc une première certitude: avoir des films extrêmement tristes. Il faut aussi que le film soit bourré de chansons, tristes elles aussi.

D'autre part, ce même public est très facile à contenter. Il est possible de projeter le même film à un an ou deux d'intervalle. Cela permet à la production locale de dépenser très peu pour la réalisation de ses films et de réussir à amortir ses frais.

Le cinéma hindou a pris son essor avec le sonore; écartant les deux cents langues ou dialectes des Indes, on s'est limité à quatre ou cinq des langues fondamentales, parlées par environ une centaine de millions d'hommes. Après la langue, une difficulté de ce cinéma fut la création des «étoiles»; on sait combien la notion de caste joue aux Indes. Aujourd'hui, le pays a son étoile; c'est une nièce de Rabindranath Tagore, la très belle Devi Ka Rani, dont la culture artistique fut perfectionnée en Europe. Elle règne incontestablement sur le cinéma hindou, et la publicité contribue à en faire une déesse, ou une héroïne. Sa statue en cire, soigneusement maquillée, trône devant toutes les salles des Indes.»

Cinéma et Sport

«Que peut le cinéma pour le sport?» demande M. René Bizet, critique cinématographique bien connu, dans un article publié dans la rubrique sportive du «Jour».

«Pendant des années», déclare-t-il, «le cinéma n'a rendu aucun service à la cause du sport; les quelques minutes consacrées dans le journal filmé aux manifestations sportives n'avaient aucun sens et n'étaient point instructives».

«Vinrent les «Dieux du Stade», film des Jeux Olympiques de Berlin, conçu, travaillé, mis au point pendant plus d'un an, faisant apparaître par des images admirablement choisies la communication, chaleureuse jusqu'à l'enthousiasme, entre les athlètes en action et le public qui suivait leurs exploits.

Montrer l'effort d'un coureur, saisir la crispation de son visage dans les derniers mètres, faire voir, si l'on peut dire, sa volonté de vaincre, c'est parfait. Mais faire comprendre par la vision des spectateurs que cette tension de tout l'être vers la vic-

Der Taschenkalender
für Programmation

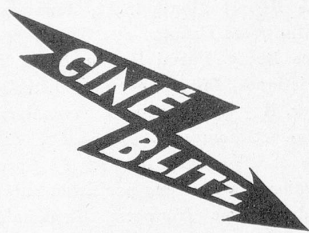
und unentbehrliche

Guide der Film- und
Kinobranche

ist soeben erschienen!

Elegant!
Praktisch!
Komplett!

FILM
PRESS



1941

Preis: - Prix: Fr. 2.50

Le guide indispensable
du cinéma
et agenda de poche
pour programmation

vient de paraître!

Elégant!
Pratique!
Complet!

Verlag: - Edition:

Film-Press-Service, Genève

14, Place Cornavin
Telephon 22373

toire enfièvre peu à peu ceux qui la constatent, qu'ils en éprouvent toutes les souffrances quand ils sont assis sur les gradins du stade, c'est tirer du sport l'enseignement qu'il comporte, c'est lui donner sa raison d'être, c'est donner la moralité de cette fable aux cent actes divers qui dit la force, la volonté et la grandeur de l'homme.

Il ne s'agissait que d'avoir une idée, cette idée, pour faire un merveilleux documentaire. Et ce genre cinématographique, d'ordinaire peu apprécié du grand public — à de rares exceptions près — ne peut s'imposer à notre attention que par l'idée qu'il exprime et développe. Si l'on veut,

demain, mettre le cinéma au service du sport, voilà ce qu'il ne faut plus oublier.

Et il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour se mettre à l'ouvrage. Si l'on veut intéresser la jeunesse aux sports, faire son éducation, lui apprendre à en éviter les excès, lui en faire aimer la gratuité, lui en faire sentir la valeur morale, il faut des films qui ne soient pas seulement des photographies — si belles, si ingénieuses soient-elles — mais dont toutes les images soient des fragments du poème lyrique qu'on inscrit sur l'écran, poème qui porte en soi toutes les vertus du lyrisme exaltant et qui doit se graver dans les mémoires.»

Place aux Jeunes!

Partout dans le monde cinématographique s'élève aujourd'hui le cri «Place aux jeunes!» Ceci ne veut pas dire qu'il faut éliminer les «vieux», éliminer ces grands réalisateurs auxquels on doit tant d'œuvres de qualité. Mais il faut un renouvellement dans tout art, il faut du sang nouveau et des idées nouvelles.

Le cinéma, pourtant, est une industrie coûteuse, un grand film comporte des risques tels qu'un insuccès peut signifier la ruine de toute une société. Confier la réalisation à des jeunes, inconnus et inexpérimentés, ne paraît donc guère possible.

Mais comment leur donner des chances, comment former les producteurs, les metteurs en scène de demain?

Pour trouver une solution à ce problème, la critique cinématographique française, plaidant la cause des jeunes, s'adresse aux artistes célèbres et leur demande d'aider aux nouvelles éclosions. Certains d'entre eux ont compris leur devoir; Marcel L'Herbier, par exemple, compte faire de sa société de documentaires un centre de jeunes productions. Et l'on espère que d'autres vont suivre ses traces: «des artistes comme Feyder, Renoir, Duvivier, René Clair, Abel

Gance devraient» — exige Claude Vermorel — «comme des peintres d'autrefois, fonder leur école, permettre comme eux à leurs élèves préférés de préparer un coin de tableau dans leur œuvre, de se risquer seuls dans une scène secondaire».

«Ciné-Constat»

Le *Ciné-Constat*, dernière application, bien moderne, du cinéma parlant, est susceptible de devenir un admirable moyen d'instruction judiciaire — ainsi l'affirme un journal français.

On étudie, en effet, son application au service des juges d'instruction et des commissaires de police, afin de garder une officielle et irréfutable constatation des déclarations faites par les accusés, lors de leur arrestation, dans un état d'esprit qu'ils n'ont pas eu le temps de préparer au mensonge, comme aussi lors de leur comparution devant le magistrat, alors qu'ils ont eu le temps de réfléchir à l'intérêt qu'ils ont à être francs.

Ces dépositions seraient projetées et sonorisées devant le tribunal, quand se déroulerait le procès. Et les juges correctionnels, comme les jurés d'assises — en même temps que l'accusé — se trouveraient en face de déclarations précises, avec les intonations et les expressions adéquates, convaincantes.